

CONSEIL COMMUNAL 1 HAUT BRION- LA TAILLADE- MEDOQUINE- SAINT GENÈS- ZOLA

COMPTE-RENDU DE LA REUNION RESTREINTE DU 09 MARS 2021

Une nouvelle fois la réunion du Conseil Communal se déroule en visioconférence, ce qui de l'avis de tous ne facilite pas les échanges. Tous les Conseillers espèrent un retour au « présentiel » le plus rapidement possible.

1- Accueil de M. Breuilles suite à la démission de M. Menini.

La séance de travail débute par la présentation de M. BREUILLES qui intègre, en tant que suppléant n°1, le collège habitant après la démission de M. MENINI.

Il est rappelé que le Conseil dispose d'un budget propre de 30 000 € pour l'année 2021 qui lui permet de financer des projets ou des aménagements décidés par l'instance.

En termes de calendrier, les Conseillers ont planifié une séance de travail toute les 6 semaines jusqu'au mois de juin et il est annoncé que 2 réunions communes aux 4 Conseils Communaux seront organisés en plus dans le même temps. Elles auront pour objet, l'une de présenter les services et les compétences de la Ville, l'autre d'aborder le sujet de la sécurité sur la Ville. Une nouvelle fois ces réunions seront certainement organisées en visioconférence dont les modalités restent à définir.

2- Début de la réflexion collective sur le Cheminement vert dans les quartiers Nord.

Le Conseil débute sa réflexion sur la création « d'un cheminement vert » dans les quartiers Nord. Il ne s'agit pas de faire un cahier des charges mais d'identifier plutôt d'identifier un parcours. L'initiative est laissée aux Conseillers sur le choix des sites et la méthode pour exprimer leurs souhaits.

Pour mieux faire connaissance du territoire concerné, la Présidente propose de balayer le territoire quartier par quartier et d'Ouest en Est pour que chaque Conseiller puisse s'exprimer et pointer les espaces qui pourraient faire l'objet d'une étude approfondie. L'idée est de permettre à chacun de s'exprimer sur ce qu'il souhaite et qu'il ambitionne dans les quartiers Nord. C'est en quelque sorte un diagnostic partagé qui est attendu et à partir duquel les « ateliers » pourront se décliner. La végétalisation est un outil.

Il ressort de échanges :

Sur le quartier Haut-Brion, qui est un quartier composé seulement de 5 rues et 120 maisons, il n'y a pas de demandes particulières autre que d'aménager l'espace vert autour de l'ancienne chapelle.

Quartier Médoquine, il est rappelé que l'ancien square de la scierie, rue Redheuil est fermé et qu'un nouveau parc va voir le jour. Celui-ci doit faire l'objet d'un groupe de travail spécifique pour son futur aménagement qui sera piloté par le Conseil Communal. Ce parc sera aménagé lorsque les travaux de construction d'un immeuble qui le borde seront achevés.

Toujours sur le même quartier, le débat porte rapidement sur les espaces verts autour de la salle Boris Diaw. Il apparaît qu'il y a des problèmes de cohabitation entre les usagers.

Les propriétaires d'animaux s'approprient, selon certains, les lieux au détriment des autres promeneurs notamment des enfants.

Une autre question est débattue, faut-il clôturer le site, comme la place Mozart, pour éviter un accident ? Faut-il faire un couloir à chien pour éviter justement ces problèmes de cohabitation ? Faut-il établir des créneaux pour les chiens, des panneaux de réglementation ? Les élus présents signalent que ces problématiques de cohabitation se retrouvent sur tous les parcs de la ville et que le seul couloir à chiens existant à Talence fait l'objet d'une pétition demandant son retrait du parc Robespierre.

Les avis divergent sur les solutions et la réflexion doit-être poursuivie par les membres du Conseil qui vont travailler sur le devenir du site qui devra également intégrer le parc Triaire. Plusieurs Conseillers sont candidats pour ce groupe de travail spécifique.

Sur le Quartier La Taillade, le square Albert Thomas mériterait de bénéficier d'un réaménagement avec notamment une végétalisation des lieux. Le constat porté par les Conseillers habitant le quartier met en avant un square où il fait très chaud l'été. Une place très importante est donnée aux véhicules qui stationnent sur les trottoirs et même sur les espaces verts sans parler de la circulation très dense enregistrée rues du 14 juillet et Emile Zola.

Il est annoncé par Mme Rondeau, Présidente du Conseil Communal, que ce site fera l'objet d'une consultation des riverains par la Ville, d'ici la fin de l'année, dans le cadre d'une démarche de réaménagement complet de la place.

Pour certains Conseillers, il est nécessaire dans le cadre de cette réflexion sur les cheminements végétalisés, d'aborder des sujets liés au cadre de vie des habitants des quartiers du Conseil Communal 1.

Cela concerne tout d'abord la présence trop fréquente de poubelles sur les trottoirs. Pourquoi ne pas expérimenter dans ce domaine ? Pour certains de gros containers pourraient être disposés dans différents points des quartiers, et chacun devrait aller y déposer ses déchets se substituant ainsi aux poubelles individuelles. Cela responsabiliserait peut-être les habitants. C'est un sujet sur lequel la Ville a peu de moyen d'action sachant que le ramassage des déchets relève de la compétence de Bordeaux Métropole. Cela reste cependant un sujet qui doit être abordé dans le cadre des mesures que nous devons prendre dans l'avenir afin de réduire nos déchets.

Dans le même esprit, il est nécessaire de chercher à réduire les circulations automobiles dans les rues des quartiers nord : pour une Conseillère, il s'agit d'une priorité. La végétalisation sera sûrement un outil utile en ce sens.

Enfin, il est précisé que l'enfouissement des réseaux, suggéré pour accompagner la mise en place de cheminements végétalisés, n'est pas envisageable dans la mesure où il s'agit également d'une compétence Métropolitaine.

Des Conseillers font remarquer qu'il est difficile de travailler sur plan en distanciel. Tout le monde ne connaît pas l'ensemble des quartiers. Il est demandé de disposer de la carte des quartiers. Celle-ci est disponible sur le site de la Mairie de Talence. Elle est jointe au présent compte-rendu. Des exemplaires papier peuvent être mis à disposition des Conseillers.

Il est également demandé au service Participation de disposer de photographies des types d'aménagement possibles. La Présidente rappelle que ce n'est pas le but. Dans un premier temps il s'agit de définir un parcours et d'identifier des « coins » à aménager. Les services jardins, développement durable et voirie viendront ensuite exposer les solutions/contraintes sur le même format que la présentation « Trottoirs vivants ».

A l'issue de ces échanges les modalités d'organisation des groupes de travail sont abordées. Il est laissé aux Conseillers la liberté d'organisation. Cela pourrait par exemple prendre la forme de sous-groupes qui se rendraient sur place afin d'identifier les cheminements à végétaliser. L'objectif de ces groupes de travail serait d'identifier des problématiques, des attentes et des constats partagés. Cette proposition émane des Conseillers et est validée par l'ensemble du Conseil Communal.

Il est également proposé que leurs retours soient présentés à tous lors de prochaines séances du Conseil Communal ; à partir de leurs observations, les services de la ville feront les retours d'un point de vue technique.

La direction Participation Citoyenne se tient à la disposition des volontaires pour les aider matériellement à ce qu'ils s'organisent.

Un courriel sera adressé aux Conseillers afin de cibler les volontaires, accompagné d'un plan des quartiers concernés.

Par manque de temps, il n'a pas été possible au cours de la réunion, de finir le tour d'horizon des potentialités de végétalisation des quartiers. Il manque les quartiers Saint Genès et Zola. Concernant ce dernier quartier, Mme Rondeau annonce que l'ancien garage situé sur la place a été racheté par Bordeaux Métropole et a été partiellement détruit.

Il est prévu qu'il soit revendu à la Ville qui en sera définitivement propriétaire dans le courant du mois de mai. Son aménagement futur en « espace vert » sera bien entendu travaillé avec le Conseil.

Avant de clore la séance, il est décidé que :

- Dans le but de procéder à la désignation des membres du bureau, les représentants de chaque collègue (Personnalités désignées, Habitants et Forces vives) organisent entre eux une rencontre en visio pour faire plus ample connaissance. Chaque conseiller pourra ainsi désigner, en toute connaissance de cause, celui qui siègera au sein du bureau du conseil communal.
- L'horaire de la prochaine réunion sera 18h30 plutôt que 18h00.
- Le « maitre du temps » de la prochaine séance sera Mme LEMOND

Aucun autre sujet n'étant abordé, la séance se termine à 20h06.